
DÉLIBÉRATION DE_2026_045

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 19 heures 00, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT SEURIN DE PRATS sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 19 juin 2026

Présents : Serge FOURCAUD, Alexandre DURDILLY, Michel FRICHOU, Sylvie PELLIZZER, Marie LATSCHA, Guillaume BUIL, Didier MOREAU, Franck POURTAL, Aurélie COMBESCOT, Henry DE SAULSES DE FREYCINET, Hélène DONADIER, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Fabrice SAMSON, Annie MAIGRE, Michel MOUTREUIL, Thierry BOIDÉ, Cyril BARDE, Jocelyne ARSIGNY, Éric FRÉTILLÈRE, Dominique IBERTO, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Lucette MOUTREUIL, Gilles TAVERSON, Gilbert BOUTY

Pouvoirs : Thierry BENEY représenté par Bénédicte ZAPERA-BRAIT, Marc GRANDY représenté par YVES JACQUELIN, Magalie LEPLET-COLLAS représentée par Gilles TAVERSON

Absents :

Excusés : Karine LEY, Gilbert DE MIRAS

Secrétaire : Gilbert BOUTY

Membres en exercice : 32 Présents : 27 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : DEMANDE ET RÉALISATION DUN EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE DES TERRITOIRES

Monsieur le Président rappelle l'état de la dette, la collectivité a 5 emprunts en cours, en 2026 un emprunt se termine (en 2025 : 364 831.92 € échéance annuelle). Le remboursement annuel passe de 614 489.16 € en 2025 à 340 865.23 € en 2026.

Le capital restant dû à date est de 2 398 287.53 €

En 2028 se terminera l'emprunt souscrit pour le cœur Ecopole

En 2029 se terminera l'emprunt souscrit pour la maison de santé

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'inscription au budget primitif 2026 d'un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement des différents bourgs de la collectivité.

La banque des territoires nous propose un emprunt de 4 900 000.00 €

- sur 25 ans, échéance annuelle dégressive, amortissement constant, indexé sur le livret A 1.5 % + 1.3% soit 2.80 %

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de déposer le dossier de demande d'emprunt auprès de la Banque des Territoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

• Accepte sa proposition ;
• Autorise Monsieur le Président à réaliser auprès de la banque des Territoires un emprunt ;

Date de transmission de l'acte: 29/06/2026
Date de réception de l'AR: 29/06/2026
024-200034197-DE_2026_045-DE
1
A G E D I

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Le Président,
Thierry BOIDÉ

